



Reconnaissance des “Personne.s”

En écho aux témoignages recueillis dans les Cahiers Personne.s, Simona Cerutti explore la notion de reconnaissance. Elle met en lumière la capacité des personnes en attente de titre de séjour à analyser et à exprimer leur propre expérience face aux catégories administratives qui les définissent. Ces témoignages éclairent les enjeux de dignité, de justice et de compréhension liés à leur situation.

Dans cet article, vous découvrirez :

- Comment la reconnaissance des personnes comme sujets capables de jugement est une condition essentielle pour comprendre leurs expériences et construire des relations sociales justes.
- Pourquoi la catégorie administrative de « migrant en attente de titre de séjour » uniformise des parcours pourtant très différents et produit des formes d'invisibilisation et de dévalorisation.
- De quelle manière l'accès au travail constitue un élément central de dignité, de sécurité et d'insertion sociale pour les personnes concernées.
- Comment l'attente et l'absence de statut juridique transforment profondément le rapport à l'espace, à la mobilité et à la vie quotidienne, en particulier pour les enfants.
- En quoi les témoignages révèlent une capacité critique forte, qui questionne les contradictions du système et ouvre des pistes pour penser une société plus attentive aux singularités de chacun.

SIMONA CERUTTI

Historienne moderniste
italienne, directrice d'études
à l'École des hautes études
en sciences sociales

Mon intérêt pour les Cahiers Personne.s tient à la possibilité qu'ils offrent de réfléchir à la signification du terme « citoyenneté » dans nos sociétés actuelles.

Les principes éthiques et les intentions humanitaires qui peuvent dicter les meilleures politiques d'inclusion doivent nécessairement s'accompagner d'une mise en discussion des principes de stricte réciprocité qui ont inspiré les formulations actuelles de citoyenneté.

Des « droits d'avoir des droits » sont manifestement nourris aujourd'hui par la reconnaissance de formes de présence qui rendent manifeste les relations d'interdépendance qui lient les habitants d'un lieu, à un moment donné.

La citoyenneté rassemble en ce sens, moins à un club peuplé par les membres d'une liste prédéfinie, qu'à une formation sociale plastique et en mouvement constant.

Un Article
PERSONNE.s
Le média qui écoute

ISSN 3098-6540



1. En 1992, le philosophe et sociologue allemand Axel Honneth publie un livre autour des fondements de la vie en société et de la cohabitation entre individus [1]. Il y avance une proposition importante et novatrice : celle de faire de la reconnaissance mutuelle le socle à partir duquel toute relation entre individus pouvait se développer. « Nous ne pouvons créer les conditions pour une coexistence normativement réglée entre êtres humains, qu'en nous reconnaissant, réciproquement, en tant que personnes ayant le droit au jugement, chacun pour soi, de la légitimité des normes partagées ».

Reconnaître le droit au jugement du monde en commun signifie reconnaître à soi-même ainsi qu'aux « autres » des capacités d'interprétation, de mise en ordre, de distinction et d'élaboration des expériences, tant individuelles que collectives. L'apparente évidence de ces propos nous oblige, en réalité, à des changements radicaux dans notre regard sur le monde ; non seulement sur les êtres humains, mais - en tant que chercheurs en sciences sociales - sur les témoignages à travers lesquels nous essayons de pénétrer notre terrain d'étude. La reconnaissance est à la fois une instance éthique et une condition de connaissance.

Voyons en quoi, en commençant par la connaissance. Le fait de reconnaître dans chaque individu une capacité du jugement du monde environnant implique que, lorsque nous écoutons un témoignage - écrit ou oral -, nous ne sommes pas confrontés à une exposition de faits « nus », mais plutôt à un travail critique de restitution de ces faits, des expériences.

Nous sommes confrontés à des compétences sociales mises en œuvre pour interpréter ces faits et pour pouvoir les présenter.

C'est bien cette prémisse qui a guidé ma lecture de l'extraordinaire documentation qui est rassemblée dans les Cahiers Personne.s. Mais attention : non pas car, en tant que chercheuse, j'ai cherché dans les entretiens une confirmation de la théorie de Honneth, mais plutôt l'inverse ; c'est-à-dire que la proposition de Honneth est devenue claire à la lumière des propos contenus dans les entretiens. Ce qui en dit long sur les relations circulaires (plutôt que sur l'opposition) entre expériences sociales et élaborations intellectuelles. Et ce qui rend intéressant aussi le choix des Cahiers Personne.s de solliciter des lectures de la part de chercheurs et de chercheuses en vue de cette confrontation.

Cette reconnaissance des capacités critiques des individus est importante, car elle permet, tout d'abord, de comprendre certaines des caractéristiques des témoignages. Très souvent fruits de rencontres en présence de bénévoles qui ont agi en médiateurs, ceux-ci font un large espace aux relations avec les associations, les aides reçues, les rencontres que l'on peut réaliser en leur sein, alors que sont plus rares les informations concernant les relations « horizontales » avec des conationaux ou tout simplement des individus partageant les mêmes expériences de mobilité. Du coup, par exemple, il est relativement rare de pouvoir reconstituer, à travers ces témoignages - les itinéraires d'individus et/ou familles à travers les territoires et donc reconstituer les chaînes d'émigration. Il ne s'agit pas d'un « trou » de la source ; plutôt d'un de ces caractères qui témoigne - il est utile de le répéter encore une fois - de cette capacité critique des individus (de nous tous) à prendre en compte les conditions dans lesquelles nos propos vont s'inscrire ; et donc à moduler la restitution de nos expériences par rapport à nos interlocuteurs.

[1] La lutte pour la reconnaissance, Axel Honneth - Ed. Folio essais



2. La reconnaissance est donc un élément essentiel pour mettre au jour les conditions de nos connaissances. Mais de reconnaissance il est largement question dans les pages des Cahiers Personne.s, dans la bouche même des témoins. Regarder de près leurs arguments et les cadres dans lesquels celle-ci est évoquée est un exercice utile.

Plusieurs d'entre eux mettent l'accent sur la spécificité de leur situation personnelle aplatie dans la catégorie administrative englobante de « migrants en attente de titre de séjour » dans

En somme, la catégorie de « migrants en attente de titre de séjour », selon Nertila, ou bien Ardjana, ou encore Blerta... est hétéroclite et n'est pas un instrument de description d'un groupe. Sa fonction, plutôt, est celle de créer un groupe, et donc de permettre d'assigner un même traitement à des individus que, souvent, rien d'autre ne rapproche, ni l'itinéraire, ni la condition sociale, ni les expériences, et surtout pas les attentes. En d'autres mots, c'est la classification administrative d'un « manque » qui crée un groupe qui n'existerait pas en tant que tel.



Aperçu de la vitrine de l'ancien Café de la paix à Nancy, où eurent lieu les entretiens des Cahiers Personne.s avec Blerta et Nertila

laquelle ils sont inscrits. Des parcours de mobilité sociale – « *je voulais avoir une bonne école pour mes enfants* » ; « *j'aurais voulu avoir la possibilité d'améliorer mon travail* » – côtoient des situations de départs contraints par la violence de la situation politique ou par le manque de ressources. Au-delà de toutes ces différences – de formations et de compétences, d'expériences, de situations familiales – le traitement du pays d'accueil est homogène et uniformisant : « *on nous donne des métiers que personne ne veut faire* » ; « *nous sommes toujours obligés de passer par des métiers physiques pour lesquels on ne trouve pas de la main-d'œuvre... j'ai l'impression d'être réduit à rien* » ; « *on nous assigne des tâches de métier non qualifiés, même aux personnes bien formées* ».

Au contraire, la reconnaissance de la diversité des parcours serait, dans l'esprit de plusieurs personnes, la condition essentielle pour assurer un traitement plus équitable des individus ; mais aussi pour rendre plus facile, efficace, rentable à la limite, l'insertion sociale de chacun, à travers l'attribution d'un travail approprié. La critique des modes d'assignation à la catégorie se fait donc non seulement en son nom propre, mais aussi au nom de ce bien commun qui est un horizon partagé. Lorsque l'on pointe du doigt les contradictions des lois pour l'attribution du permis de séjour – le fait qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte la connaissance de la langue ; qu'elles aient pour effet de créer des divisions criantes à l'intérieur des familles... et surtout, qu'elles ne fassent que poser



des entraves à la possibilité d'obtenir un travail, vrai instrument d'insertion - c'est bien au nom de considérations générales que l'on prend la parole.

Il y a là une forme de revendication d'une compétence à juger et évaluer qui nous dit toute la pertinence de la notion de reconnaissance que nous avons évoquée.

3. Deux autres terrains me paraissent du plus grand intérêt, où une grande partie des témoins met en exergue, avec une très grande lucidité, les contraintes ainsi que les contradictions dans lesquelles la condition de « migrants en attente de titre de séjour » serre les individus.

Celui du travail d'abord, que nous venons d'évoquer. L'impossibilité d'avoir accès à un travail reconnu pour celui ou celle qui n'a pas un permis de séjour est dénoncée comme la cause principale de la marginalisation - on pourrait dire de la « minorité » - dans laquelle sont tenus les témoins. *« On ne peut pas vivre, on ne peut pas trouver une maison... Au moins, au minimum, il faut avoir un travail pour payer la maison, pour lui [les enfants] donner à manger.... Mais au moins, au moins, au moins, avoir un travail »*. Dans le meilleur des cas, un travail non régulier est cause d'un confinement dans la sphère domestique (*« les étrangers sont obligés de travailler à domicile pour vivre, pour tenir debout la maison et les enfants »*) ; d'isolement et de constante nécessité de justification (*« Parce que s'ils ne voient pas que je travaille, ils peuvent me dire 'Allez, au revoir' »*) .

Le travail est conçu comme la vraie voie d'insertion dans les rangs des « citoyens » ayant droits, de ceux qui contribuent à la richesse commune et *« ne profitent pas »* ; *« il y a beaucoup de gens qui profitent »* ; *« ... Et on attend pour le papier. J'espère qu'un jour, ça peut être réglé. Juste pour travailler. Moi, je ne*

veux pas être réglée pour prendre une maladie, pour rester à rien faire. Parce que je ne suis pas quelqu'un qui peut rester à rien fait ». Le travail, enfin, permet de *« ne pas avoir peur »* ; de pouvoir défendre son droit à rester, au-delà même de la possession du titre formel, car il range les individus du côté de ceux *« qui produisent »* et ne se contentent pas de *« consommer »* ; situation dans laquelle les retards administratifs les contraignent.

Enfin, il y a un aspect de la condition d'attente et de minorité dans laquelle les personnes s'estiment confinées, qui revient de manière constante, et dont il faudrait pouvoir mesurer les implications. Il s'agit du rapport à l'espace et à la mobilité sur le territoire (la région, la ville, le quartier...). Ce rapport aux lieux se configure à la fois comme une source de droits (la résidence est une preuve d'attachement : *« ce n'est pas que nous sommes venus passer un jour et je rentrerai... mes enfants vont grandir ici »*), et, à l'inverse, la stabilité sur le territoire est vécue comme une contrainte mutilant les gens d'un droit fondamental et en creusant une distance infranchissable entre les nouveaux arrivants et les « naturels ». En l'attente d'un permis de séjour on ne peut pas s'accorder la possibilité de bouger ; on ne s'éloigne pas de la ville, du quartier ; on interdit à ses propres enfants de cultiver une sociabilité avec les camarades si cette dernière implique des mouvements dans la ville ; les sorties scolaires deviennent des sources de soucis ou carrément d'interdictions et de conflits ; on ne peut pas se conformer aux cycles familiaux des départs en vacances ; on vit dans la crainte d'un contrôle et dans le mensonge. Je laisse la parole à Nertila, qui décrit une scène ordinaire :

« Cette année-là, ils [ses enfants] avaient envie d'aller manger ailleurs, pas aux cantines, parce que Christian [son fils] il avait envie d'aller manger



avec Lara [sa sœur] ; d'aller manger tous les deux ensemble ; et moi, je lui ai dit : non, Christian, tu dois aller manger à l'école, parce que quand tu n'as pas de papiers et que tu quittes l'école comme ça à midi, moi j'ai peur de rester deux heures dehors. Il m'a dit : non, maman, parce que je veux accompagner ma sœur. Je lui dis : t'es gentil, mais moi, j'ai peur que tu restes toujours une heure, deux heures dehors. Là, maintenant, ça va, tu peux sortir à la pépinière ou tu peux te promener parce qu'il fait beau, mais quand il fait froid, tu dois rester dans la rue, dans un parc. Et

que vous faites quelque chose. Mais à l'intérieur de moi, l'histoire de papier, c'est ça qui me fait peur.

Et je ne le dis pas toujours à eux, ce qui me fait peur, parce que je n'ai pas envie que ça lui rende triste. Mais je lui dis : « Vous devez être corrects, vous devez rentrer à la maison dès que vous terminez l'école. Vous prenez le bus et vous venez à la maison et c'est tout. » Mais sinon, à l'intérieur de moi, c'est quelque chose d'autre. Ils ont envie de sortir après l'école. « Est-ce qu'on peut rester avec mes potes, maman ? » Il me



Blerta et Nerila

puis, tu passes un jour, deux jours, trois jours. Mais, puis, après un jour, j'ai peur s'il y a des contrôles ou quelque chose qui va autour de toi et tu n'as pas de papier. Ils vont te dire : qu'est-ce que tu fais dehors ? Et elle m'a dit : Maman, moi, je ne fais pas d'erreurs, je ne fais rien.

Je sais, je comprends, mais à l'intérieur de moi, ça reste quelque chose qui joue, qui me fait peur. Et même quand il quitte l'école maintenant, il quitte très tard ; Clara, elle quitte à 17h30, des fois à 18h, et jusqu'à quand il rentre à la maison, je l'appelle mille fois : T'es où ? T'as pris le bus ? T'es descendu ? Parce que j'ai, j'ai peur, on ne sait jamais. Il me dit : « Maman, on ne fait rien du tout. » Je sais, je ne lui dis pas parce que vous faites quelque chose et j'ai peur parce

dit, Christian. Et je dis : « Il est quelle heure, Christian ? Il est 18h ? Non, tu dois rentrer à la maison, il est tard. » Et quand il rentre à la maison, il m'a dit : « Pourquoi, maman, on n'a pas le droit de faire la vie comme les autres ? » « T'as droit, Christian », je lui dis, « mais dans la journée, pas le soir ». Dans la journée, et puis après, samedi, je te jure, même c'était hier. Il m'a dit : « Maman, est-ce que je peux aller sortir avec mes potes pour aller se promener ? » Moi, je n'avais pas envie, ce n'est pas parce que je veux lui dire non, tu ne sors pas, mais j'ai peur. Elle m'a dit : « Maman, pourquoi tout le monde dit il sort et nous on n'a pas droit ? » « T'as droit, Christian », je lui dis, « mais pas aujourd'hui, demain », et c'est comme ça que j'avance : aller aujourd'hui, aller demain, aller après-demain, en train d'attendre une bonne



réponse, mais ça ne vient jamais, du coup c'est un peu compliqué. Mais j'espère que ça va aller. Il faut avoir des espoirs, quand même. »

Blerta et son mari sont confrontés, eux aussi, aux contraintes à la stabilité que leur situation leur impose :

« Tout à l'heure, mon mari m'a ramenée. On était sur le point de prendre l'autoroute, on a vu la police, nous, on fait quoi ? On tourne comme ça pour ne pas prendre la route parce que s'il arrête la police, ça veut dire quoi ? Nous, ça fait neuf ans presque, il n'a pas bougé, juste dans Nancy... Avec mon mari, ce n'est pas possible de bouger plus loin, parce que, depuis décembre 2020, il a peur. »

Mais les implications plus lourdes concernent, encore une fois, les enfants, d'après aussi bien Blerta que Nertila.

Blerta :

« Mon fils [né en France] est allé en vacances, au mois d'août, deux semaines en Albanie. Elle a fait quoi, ma fille ? Ma fille, elle a pleuré deux semaines. Elle a dit tout le temps : « André, il a la chance, nous, on n'a pas de chance, on ne peut pas aller en vacances, on ne peut rien faire. » Elle a toujours demandé à voir des vidéos, des choses, juste pour voir, parce qu'elle, elle ne se rappelle plus, elle est arrivée ici à 4 ans, elle ne connaît rien du tout là-bas. »

Nertila :

« C'était la même histoire avec mes enfants, toi tu sais, parce que l'année dernière, avec son école, avec le collège, ils avaient préparé une sortie, pour sortir. Oui, avec l'école, je veux, je veux trouver exactement le pays, en Espagne, en Espagne. Je suis allée voir le professeur, la maîtresse et tout, et je lui dis que moi, je n'ai pas de papiers, j'ai deux enfants, moi, je crois à vous, mais

je veux que ça soit sûr pour moi, pour ne pas perdre les enfants là-bas. Est-ce qu'ils ont le droit de venir avec vous ou pas ? Et elle m'a dit : « Oui, oui, ne vous inquiétez pas, ils ont le droit de venir avec nous, parce que nous, on fait l'école de groupe, avec le groupe, en fait, eux, ils peuvent passer. » Ok, ok, pas de problème, pas de problème. Il m'a dit : mais il faut ça, il faut ça, il faut ça pour eux, et deux, c'est trop ensemble, eh bien, ce n'est pas grave. Je suis allée avec l'association aussi, ils m'ont dit : je suis allée préparer tout ce qu'il faut, et j'étais hyper contente, parce que c'était la première fois dans leur vie qu'ils avaient préparé une sortie ensemble. Et puis, un jour avant, un jour avant, le soir, c'était 16h, 16h30, je ne sais pas quoi, j'ai eu un appel de l'école, qui me dit : « Bonjour, Nertila. » Je dis bonjour. « Je suis le prof principal de Christian et de Clara », j'ai dit oui. Elle m'a dit : « J'ai une mauvaise nouvelle à vous raconter », et j'ai dit : je pensais, qu'est-ce qu'ils ont fait mes enfants à l'école, parce que pendant cette histoire-là j'étais sûre qu'ils ont le droit d'y aller. Il m'a dit : « Nous sommes désolés, mais eux, ils n'ont pas le droit de venir avec nous. » C'était catastrophe, mais j'ai dit : « Pourquoi, qu'est-ce qu'ils ont fait ? » Ils ont dit : « Ils n'ont rien fait, mais on a contacté la préfecture, et ils nous ont dit : s'ils n'ont pas un titre de séjour, ils n'ont pas le droit de traverser la frontière. » Avant, ce n'était pas comme ça avec l'école. Avant, ils m'ont dit non, parce qu'ils avaient fait avant. Ils avaient fait avec l'école. Et ils m'ont dit que nous avions fait des sorties avec les gens émigrants, comme Christian et Clara, plein, on n'a jamais eu de problème, mais ils ont appelé la préfecture, vu que moi, je leur dis qu'on n'avait pas de papier, est-ce que je peux le laisser comme ça, est-ce que c'est sûr ? Et puis après, quand je lui dis à Christian et Clara, ils avaient préparé les valises et tout pour le lendemain. Et je leur dis : ben, ça fait mal au cœur, et ça, c'est le souvenir, pour eux, c'est toute leur vie... je leur dis, Christian et Clara, je suis



désolée, mais c'est comme ça qu'ils m'ont dit l'école. Et après, ils ont été, enfin, ils ont pleuré, ils ont été en colère, ils ont été tristes, ils n'avaient même pas envie d'aller le lendemain à l'école. Ils m'ont dit : « C'est pas juste, on est séparés des autres, et pourquoi, du coup, ce jour-là, j'ai toujours dans ma tête. » Parce que quand j'ai vu leur visage, qu'ils ont été déçus, déçus à la mort, ben, j'ai compris que le temps qu'on reste là, sans régularisation de papier, pour eux, ça va être hyper compliqué. Et ça va leur rendre mal toujours, parce qu'ils ont été séparés des autres. Ils ne peuvent pas faire comme les autres, ils ne peuvent pas avancer leur vie. »

4. Il y a quelque chose de paradoxal dans le fait que ceux qui sont interdits de résidence dans un pays constituant, en même temps, sa population la plus stable, la plus fidèle, la plus ancrée ; que ceux que la loi positionne aux marges de la citoyenneté soient, en même temps, contraints à en constituer le noyau le plus solide. Ce n'est qu'une parmi les contradictions que les personnes font resurgir dans leurs propos, et qu'ils soumettent, à leur tour, à notre appréciation et à notre jugement.

Les Cahiers
PERSONNE
Le média qui écoute

Les préjugés hurlent,
écoutons plus fort

Plaçons la reconnaissance et le respect dus à chaque personne au cœur de la vie publique.

Questionnons le « système » : nos organisations sociales, politiques et économiques ainsi que nos préjugés.

www.cahiers-personnes.fr